



**L'Association « Le Tichodrome,  
Centre de Sauvegarde de la Faune sauvage »  
recherche un Service Civique d'une durée de **8 mois**.**

Un Centre de sauvegarde de la faune sauvage est une structure d'accueil et de soins pour animaux sauvages découverts en détresse par des particuliers. Seul centre de sauvegarde en Isère, le Tichodrome compte cinq salariés, 10 services civiques, une douzaine de bénévoles réguliers et une centaine d'éco-volontaires par an ; il accueille entre 1800 et 2000 animaux par an.

**Mission : Ambassadeur du Tichodrome: présentation de ses activités et information du public.**

Lieu de mission : Le Gua (38450).

Début de la mission : 1<sup>er</sup> février 2022.

35heures/hebdomadaire.

**Etre âgé de 18 à 25 ans et véhicule fortement recommandé.**

Cette mission présente différentes facettes. Après une période d'immersion (découverte des soins et des actions de sensibilisation existantes) :

- Participation à la sensibilisation du public par différentes actions, notamment :
  - ✓ Réponse téléphonique, conseils adaptés à chaque situation et accueil des découvreurs.
  - ✓ Organisation de relachers publics (surtout en période estivale), création d'outils pédagogiques...
- Participation à l'animation du réseau d'adhérents: facebook, site internet, rédaction de l'Actu-Ticho (journal annuel), tenues de stands, en lien avec l'équipe permanente et les bénévoles.

**Qualités requises :**

- Faire preuve d'une très grande motivation et implication.
- Aimer travailler en équipe, et avoir également une grande capacité d'autonomie.
- Avoir une bonne capacité d'adaptation, de communication ; aimer le contact avec le public.
- Etre force de propositions.

Merci d'adresser **vos candidatures complètes (CV et lettre de motivation)** au Tichodrome par mail.

---

215 Chemin des carrières, Champrond, 38450 Le Gua.  
04 57 13 69 47 / 06 25 20 27 69 / <http://le-tichodrome.fr/>  
[letichodrome38@gmail.com](mailto:letichodrome38@gmail.com) N° SIRET 50502980100022  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement  
(Arrêté n°38-2020-03-12-012)

Association fédérée

